


PROTECTION JURIDIQUE ASSISTANCE ET INFORMATION JURIDIQUE

VOUS SOLLICITEZ NOTRE ASSISTANCE ?

Nous vous invitons à nous contacter pour étudier votre situation :

 : 04 79 69 26 18

 : k.agnoletto@gni-fagiht.fr

UN DOSSIER COMPLET POUR UNE MEILLEURE COMPREHENSION :

Pour une instruction efficace de votre dossier, nous vous invitons à nous joindre la photocopie complète de toutes les pièces utiles à la compréhension de votre affaire, telles que les :

- contrats
- devis
- factures
- échanges de correspondances
- attestations de témoins
- convocation en justice, etc...

Il est nécessaire que vous nous adressiez une copie de tous les éléments permettant de justifier votre demande, car celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver (article 1315 du Code Civil).



ATTENTION



Ne saisissez pas de conseil (avocat, expert) sans nous en avoir préalablement informés.

A DEFAUT, LES FRAIS EXPOSES RESTERAIENT A VOTRE CHARGE.